

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 1^{er} décembre 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Monsieur Mario van Rossum, maire, mentionne que la municipalité appuie la 29^e édition de l'Opération Tendre la Main, un mouvement contre la violence faite aux femmes et aux filles, qui se déroule du 25 novembre au 6 décembre 2025.

2025-12-1230 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau sont déposées.

2025-12-1231 Procès-verbaux : novembre 2025

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal des séances tenues en novembre 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 10 novembre 2025 et de la séance extraordinaire tenue le jeudi 27 novembre 2025, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1232 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 1^{er} décembre 2025;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 82 875,59 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions portant sur les comptes de la part des personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 1er décembre 2025.

2025-12-1233

Centre de dépannage – Frigo-partage

Considérant la lettre datée du 19 novembre 2025 du Centre de dépannage proposant à la Municipalité le projet « Frigo-partage » afin de recevoir des surplus ou des invendus de nourriture et de les mettre à la disposition de toute personne désirant en profiter, et ce, gratuitement;

Considérant que le Centre de dépannage, en collaboration avec l'organisme aliment-terre, fera l'acquisition à ses frais de tout l'équipement nécessaire à ce projet soit, un réfrigérateur grande taille livré et installé ainsi qu'un petit congélateur grande taille 34 x 27 pouces;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'approuver le projet « Frigo-partage », les appareils achetés par le Centre de dépannage devront être donnés à la Municipalité pour des fins d'assurance. La Municipalité prendra à sa charge les frais d'installations des appareils et l'aménagement du local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1234

Centre de dépannage – paniers de Noël

Considérant la demande de don du Centre de dépannage pour la distribution de paniers de Noël;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser un don de 500 \$ pour l'achat de cartes cadeaux et l'émission du chèque à IGA Famille Deblois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Société du patrimoine de Sainte-Brigide : distribution du bulletin municipal et demande de subvention pour l'année 2026

Les membres du conseil ont reçu copie de la résolution 2025-11-20-3 de la Société du patrimoine de Sainte-Brigide demandant le maintien de la distribution papier du bulletin municipal dans toutes les maisons et la résolution 2025-11-20-2 demandant une subvention de 7 500 \$ pour l'année 2026 afin de réactiver leur site Internet. La Municipalité confirme que le bulletin municipal ne sera plus distribué à chaque adresse civique à compter de janvier 2026. Des copies seront disponibles à différents endroits dans la Municipalité. Cependant, un bulletin spécial sera distribué à chaque adresse civique 4 fois par année. En ce qui a trait à la demande de subvention, elle sera étudiée dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires 2026.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

2025-12-1235

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029

Considérant la lettre datée du 23 octobre 2025 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières demandant l'avis de la Municipalité concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'aviser le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'accord avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Déclaration des dons et autres avantages

Il n'y a aucune mention inscrite au registre des déclarations des dons et autres avantages reçus par les membres du Conseil et les employés municipaux pour l'année 2025.

2025-12-1236

Calendrier des séances 2026

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'adopter le calendrier 2026 des séances ordinaires du Conseil, conformément au *Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026*, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1237

FQM : adhésion 2026

Considérant que les membres du Conseil désirent renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- de renouveler l'adhésion de la Municipalité auprès de la FQM et d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 2 082,48 \$ plus taxes en début d'année 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1238

FQM Services, Coopérative de solidarité : soutien technique 2026

Considérant le soutien technique offert pour les logiciels de gestion financière de la Municipalité pour l'année 2026;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

- d'octroyer le contrat de soutien technique 2026 à FQM Services, Coopérative de solidarité pour un montant de 8 105 \$ plus taxes et d'autoriser le paiement en début d'année 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1239 Collecte de sapins

Considérant que les membres du Conseil désirent offrir, encore cette année, le service de disposition des sapins de Noël naturels;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'inviter les citoyens à déposer leurs sapins de Noël naturels près du garage municipal, au plus tard le dimanche 11 janvier 2026, afin que la Municipalité puisse les apporter à l'écocentre Iberville de Compo-Haut-Richelieu inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1240 Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes

Considérant que le bureau municipal sera fermé pendant la période des Fêtes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de confirmer les dates de fermeture du bureau municipal comme suit :

Du mardi 23 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Assurance – rapport de visite préventive

Le rapport de visite préventive des installations de la Municipalité daté du 19 novembre 2025 préparé par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec est déposé.

2025-12-1241 Assurance – travaux correctifs

Considérant les travaux correctifs exigés dans le rapport de visite préventive daté du 19 novembre 2025 préparé par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec concernant les installations électriques;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'accorder le contrat à LGC électrique pour un montant de 11 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1242 Entretien des systèmes de climatisation, de chauffage et de ventilation

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat d'entretien préventif pour les unités de climatisation, de chauffage et de ventilation des édifices municipaux;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

- d'accorder le contrat d'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal et du Centre municipal ainsi que du système de ventilation à la station de pompage des eaux usées à Réfrigération Climatisation Sansoucy inc., selon la proposition datée du 11 novembre 2025, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 28 février 2027, le tout pour un montant de 3 617 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1243

Bornes incendie : réparations

Considérant que des travaux sont à effectuer sur plusieurs bornes incendie;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat à Hydra Spec pour effectuer les travaux prioritaires pour un montant de 2 285 \$, les travaux aux vannes d'isolation pour un montant de 706,40 \$ et les travaux complémentaires pour un montant de 563 \$ à l'exception des travaux de peinture et de fourniture et installation de panneaux indicateurs et poteaux, le tout plus taxes, selon les termes des soumissions datées du 24 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1244

9^e Rang – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2026

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour l'entretien d'une partie du 9^e Rang;

Considérant que les prévisions budgétaires 2026 préparées par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville totalisent 5 008 \$, comme suit :

Fauchage	242 \$
Déneigement	3 808 \$
Marquage	958 \$

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2026 concernant une partie du 9^e Rang;
- de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Sabine pour approbation et confirmation de sa participation pour la moitié des dépenses soit 2 504 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1245

Chemin Saint-François – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2026

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le partage de la responsabilité de la gestion d'une section de 2,9 km du chemin Saint-François;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux est confiée à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui assume 78 % du coût des travaux et en facture 22 % à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les prévisions budgétaires 2026 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir prévoit une quote-part 11 621,92 \$ pour Sainte-Brigide-d'Iberville, qui se détaillent comme suit :

Signalisation et marquage de la chaussée	2 751,96 \$
Déneigement (incluant sel à déglaçage)	5 117,84 \$
Asphaltage et pierre sur accotements	3 484,80 \$
Fauchage accotements et entretien des fossés	267,32 \$

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2026 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1246

Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

Considérant que le ministère des Transports a confirmé une aide financière maximale de 72 939 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025;

Considérant que l'aide financière vise l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'informer le ministère des Transports que l'aide financière a été utilisée pour l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1247

Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement de l'eau potable 2026

Considérant que la Municipalité désire octroyer un contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement de l'eau potable pour l'année 2026;

Considérant les offres reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement de l'eau potable 2026 à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour un montant de 56 748 \$ l'an, soit 4 729 \$ plus taxes par mois, la présente résolution constituant le contrat entre les parties,

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

l'offre de services datée du 27 novembre 2025 faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1248

Office d'habitation Brome-Missisquoi : budget 2025 révisé

Considérant le budget révisé 2025 daté du 4 novembre 2025 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi qui porte à 10 634 \$ la quote-part de la Municipalité, soit une augmentation de 225 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver le budget 2025 révisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1249

Office d'habitation Brome-Missisquoi : frais de déplacement et de repas

Considérant que Monsieur le conseiller Clément Brisson a été désigné représentant de la Municipalité pour siéger au Comité de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, de Monsieur Clément Brisson pour sa présence aux réunions de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2025 est déposé au Conseil.

1132, rang de la Rivière Ouest : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure visant à autoriser la création d'un lot dont la profondeur minimale serait de 50,96 mètres, lequel serait situé à une distance minimale de 68,2 mètres d'un cours d'eau pour l'immeuble du 1132, rang de la Rivière Ouest (lot 4 390 302) est déposée et présentée.

L'immeuble est situé dans la zone agricole A-7 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Le règlement de lotissement numéro 2025-475, à son article 7.1, prévoit que la profondeur minimale d'un terrain non desservi situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau doit être de 75 mètres.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2025-12-1250

1132, rang de la Rivière Ouest : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure visant à autoriser la création d'un lot dont la profondeur minimale serait de 50,96 mètres, lequel serait situé à une distance minimale de 68,2 mètres d'un cours d'eau pour l'immeuble du 1132, rang de la Rivière Ouest (lot 4 390 302);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

Considérant que le règlement de lotissement numéro 2025-475, à son article 7.1, prévoit que la profondeur minimale d'un terrain non desservi situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau doit être de 75 mètres.

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de 24,04 mètres;

Considérant que la superficie et le frontage sont respectés;

Considérant que la demande concerne le lot 6 711 640 projeté sur le plan de morcellement de Daniel Jodoin, dossier AGBY-258799-1, minute 18188;

Considérant que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

Considérant que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que par résolution, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la dérogation mineure (réf. résolution U2025-11-220);

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1251 Camp de jour 2026

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente pour le regroupement du camp de jour d'été 2026 préparé par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que le Conseil approuve le projet d'entente;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1252 Camp de jour 2026 : groupe Domisa

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de service du Groupe Domisa inc., division Youhou, pour la gestion du camp de jour à l'été 2026;

Considérant que les tarifs établis sont de 118 \$ par enfant par semaine pour le camp de jour et de 45 \$ par enfant par semaine pour le service de garde;

Considérant que cette offre implique le regroupement des enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville avec les enfants de Mont-Saint-Grégoire pour la tenue du camp de jour, et ce, dans les installations situées à Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville devront être déplacés par autobus vers la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une contribution soit versée par la Municipalité afin de réduire le coût d'inscription pour chaque enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que cette contribution sera appliquée dès l'inscription d'un enfant et versée ultérieurement au Groupe Domisa inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat pour la gestion du camp de jour 2026 à la firme Le Groupe Domisa inc., division Youhou, selon les termes de la soumission datée du 30 octobre 2024 et du courriel daté du 25 novembre 2025;
- d'exiger que le formulaire d'inscription au camp de jour 2026 comprenne une section à remplir obligatoirement par les parents concernant le besoin ou non d'un accompagnateur pour leur(s) enfant(s);
- de fixer la contribution de la Municipalité à 26 \$ par semaine, par enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1253

Camp de jour 2026 : transport par autobus

Considérant que les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville devront être déplacés par autobus vers la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour la tenue du camp de jour à l'été 2026;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- d'accorder le contrat au Groupe Léo Viens, selon la soumission datée du 24 octobre 2025, pour un montant de 360 \$ par jour plus taxes pour un montant maximal de 15 120 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1254

Patinoire : surveillance

Considérant que le Conseil désire embaucher 2 surveillants de la patinoire pour la saison 2025-2026;

Considérant que 2 personnes ont manifesté leur intérêt à effectuer la surveillance de la patinoire pour la saison 2025/2026 et que l'une des 2 personnes a été embauchée pour le même poste la saison précédente;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'embaucher Monsieur David Blanchet et Monsieur Jasmin Cloutier, à titre de surveillants de la patinoire, pour la saison 2025/2026, et ce, selon le document « Conditions de travail – patinoire – surveillants – saison 2025/2026 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

2025-12-1255

Gymnase de l'école Notre-Dame-du-Sourire : surveillance – offre d'emploi

Considérant que les membres du Conseil désirent donner accès au gymnase de l'école Notre-Dame-du-Sourire de 1 à 2 soirs par semaine de janvier à avril 2026;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- d'autoriser la parution d'une offre d'emploi pour la surveillance lors des activités au gymnase du printemps 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1256

Fabrique : tonte de pelouse 2026

Considérant que la Municipalité est responsable de l'entretien du gazon du terrain du cimetière;

Considérant que la soumission reçue comprend la tonte de pelouse du cimetière, mais également du terrain de l'église;

Considérant que chaque année, la Municipalité versait un montant à la Fabrique à titre de compensation pour le déneigement du stationnement situé en face de l'église;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat pour la tonte de pelouse à Les Pelouses GS, selon les termes de la soumission reçue le 2 novembre 2025, pour un montant de 5 218,13 \$ plus taxes;
- de ne pas verser de somme à titre de compensation pour le déneigement du stationnement à la Fabrique, pour compenser le coût de la tonte de pelouse de l'église qui sera assumé par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports des membres du Conseil

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2025-12-1257

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
1^{er} DÉCEMBRE 2025**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Séance extraordinaire du 8 décembre 2025

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 8 décembre 2025 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil, conformément à la loi.

2025-12-1258 Règlement d'emprunt 2024-469

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 877 400 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2025

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 877 400 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2024-469	877 400 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 DÉCEMBRE 2025**

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2024-469, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 17 décembre 2025;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	30 700 \$	
2027.	31 800 \$	
2028.	33 000 \$	
2029.	34 100 \$	
2030.	35 400 \$	(à payer en 2030)
2030.	712 400 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2024-469 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1259

Greffière-trésorière adjointe : embauche

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste de greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e);

Considérant les candidatures reçues;

Considérant que la candidature de Madame Catherine Emond a été retenue pour le poste;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'embaucher Madame Catherine Emond à titre de greffière-trésorière adjointe, les conditions de travail seront entérinées lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 DÉCEMBRE 2025**

2025-12-1260 Conciergerie

Considérant que le contrat de conciergerie prendra fin le 31 décembre 2025;

Considérant les offres reçues pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat de conciergerie à Madame Marie-Michèle Paré pour l'année 2026, selon les termes de l'offre de service datée du 20 novembre 2025 pour un montant maximal de 350 \$ par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1261 Filtre au sable : essai pilote

Considérant l'appel d'offres par invitation pour valider la faisabilité d'implanter un système de traitement par filtration au sable vert pour l'enlèvement du fer, mais particulièrement du manganèse dans l'eau souterraine du puits;

Considérant qu'une seule firme sur trois a répondu à l'appel d'offres;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'octroyer le contrat à la firme Ozogram Inc., selon les termes de l'offre de service datée du 20 novembre 2025, pour un montant maximal de 25 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les sujets mentionnés dans l'avis de convocation

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Étant donné que tous les points à l'avis de convocation ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 DÉCEMBRE 2025**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Séance extraordinaire du 15 décembre 2025

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 15 décembre 2025 à 18 h, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

2025-12-1262

Règlement d'emprunt 2024-469

Octroi du financement à la Banque Royale du Canada (RBC)

Considérant le règlement d'emprunt no. 2024-469 pour lequel la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite emprunter un montant de 877 400\$ qui sera financé par billets et dont le site d'adjudication du Ministère des Finances du Québec (MFQ) a attribué le financement de billet municipal au soumissionnaire gagnant, soit la RBC, en date du 17 décembre 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- (1) de nommer la banque Royale du Canada comme banque de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.
- (2) d'autoriser le maire, Monsieur Mario Van Rossum et la directrice générale et greffière-trésorière Madame Christianne Pouliot d'agir au nom de la municipalité pour :
 - (a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiements d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;
 - (b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrat relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale; et :
 - (c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 DÉCEMBRE 2025**

- (i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
 - (ii) déposer négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autre)
 - (iii) donner instruction à Banque Royale, de quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit du client; et :
 - (iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèque payés) et documents ayant trait aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.
- (3) Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossées ou signées (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.
 - (4) D'acheminer une copie de la résolution signée ainsi qu'une liste des personnes autorisées à agir au nom de la municipalité à la Banque Royale du Canada certifiée par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière.
 - (5) Tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence Banque Royale où le client détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Il n'y a aucune personne dans la salle.

Levée de la séance

Étant donné que tous les points ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
15 DÉCEMBRE 2025**

Attestation relative à la signature de la résolution

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de la résolution qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Séance extraordinaire du 18 décembre 2025

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le jeudi 18 décembre 2025 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil, conformément à la loi.

2025-12-1263

Budget 2026

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'adopter le budget 2026 comme suit :

Revenus	2026
Taxes	3 234 907 \$
Tarifications	456 006 \$
Compensations tenant lieu de taxes	16 295 \$
Services rendus aux organismes	23 370 \$
Autres services rendus	12 825 \$
Imposition de droits	56 500 \$
Amendes et pénalités	5 500 \$
Intérêts	11 500 \$
Autres	41 612 \$
Transferts	227 902 \$
Total des revenus	4 086 417 \$
Dépenses	
Administration générale	601 699 \$
Sécurité publique	755 873 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 DÉCEMBRE 2025**

Transport	764 315 \$
Aqueduc et égout	323 630 \$
Matières résiduelles	169 335 \$
Cours d'Eau	164 976 \$
Fonds Vert	0 \$
Santé et bien-être	17 505 \$
Aménagement, urbanisme et développement	81 404 \$
Loisirs et culture	325 943 \$
Frais de financement	86 717 \$
Total des dépenses	3 291 397 \$
Remboursement de la dette	30 700 \$
Affectations	
Immobilisations	
Voirie	899 865 \$
Égout	0 \$
Loisirs	30 000 \$
Complexe municipal	55 000 \$
Fonds réservés et affectations	(220 545) \$
	764 320 \$
Total des dépenses, dettes et affectations	4 086 417 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1264 Programme triennal d'immobilisations

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration du programme triennal d'immobilisations;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'adopter le programme triennal d'immobilisations comme suit :

Revenus/affectations	2026	2027	2028
Fonds général	984 865 \$	225 000 \$	
Programme d'aide à la voirie locale	3 185 905 \$		
Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales		5 070 000 \$	3 000 000 \$
Excédent non affecté	346 702 \$		
Excédent affecté	450 000 \$		
Secteur		525 000 \$	
Emprunt	1 720 000 \$	7 646 000 \$	3 000 000 \$
Total des revenus/affectations	6 687 472 \$	13 466 000 \$	6 000 000 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 DÉCEMBRE 2025**

Dépenses			
Voirie – Rivière Est	4 551 293 \$		
Rue Bonvouloir		750 000 \$	
Chemin Saint-François	4 865 \$		
Véhicule	45 000 \$		
Passage piétonnier et Stationnement au bureau	80 000 \$		
Loisirs	30 000 \$		
Mise à niveau station d'épuration des eaux usées		2 716 000 \$	
Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable	1 720 000 \$		
Caserne			6 000 000 \$
Complexe municipal	256 314 \$	10 000 000 \$	
Total des dépenses	6 687 472 \$	13 466 000 \$	6 000 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les sujets mentionnés dans l'avis de convocation

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Étant donné que tous les points à l'avis de convocation ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Séance extraordinaire du 18 décembre 2025

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le jeudi 18 décembre 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 DÉCEMBRE 2025**

Mesdames les conseillères Véronique Dupuis et Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

Ordre du jour

Lecture est donnée de l'ordre du jour présenté à l'avis de convocation. Le point « Office d'Habitation Brome-Missisquoi : participation financière » est ajouté.

2025-12-1265

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 18 décembre 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 69 764,47 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Avis de motion

Règlement 2026-485 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026

Madame la conseillère Karine Trudeau donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2026-485 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026.

Le projet de règlement 2026-485 est déposé et présenté.

2025-12-1266

Taux d'intérêt et de la pénalité

Considérant que les membres du Conseil désirent fixer le taux d'intérêt et de la pénalité pour l'année 2026;

Considérant que le taux d'intérêt (art 981 du *Code municipal du Québec*) et la pénalité (art 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*) peuvent être fixés et modifiés par résolution;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- de fixer à 5 % le taux d'intérêt et à 5 % le taux de la pénalité, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour toutes les taxes ou les compensations imposées ainsi que pour toutes les créances impayées. Un délai de grâce de sept jours sans intérêt ni pénalité est accordé pour le paiement des taxes municipales, et ce, à compter de la date d'échéance du versement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1267

Budget 2025 : transfert de postes

Considérant le transfert de postes budgétaires 2025 proposés;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 DÉCEMBRE 2025**

- d'autoriser les transferts de postes conformément au document daté du 18 décembre 2025, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1268 Affectations au 31 décembre 2025

Considérant que le Conseil désire affecter certaines sommes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour les services d'égout et d'aqueduc à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402 et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de la réserve au fonds général;
- d'affecter de la réserve égout et aqueduc aux immobilisations, les sommes nécessaires aux achats et remplacements d'équipement;
- d'affecter les revenus de la tarification au montant de 100 \$ par service à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour le service de la dette aqueduc et égout à l'excédent affecté créé à cette fin et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de l'excédent affecté au fonds général;
- d'affecter les revenus de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables à l'excédent affecté créé à cette fin et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de l'excédent affecté au fonds général;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses concernant les travaux de cours d'eau à la réserve financière créée à cette fin selon le maximum prévu au règlement 2022-403-1, la différence étant versée au fonds général. Advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de la réserve au fonds général;
- d'affecter des excédents non affectés au fonds des immobilisations, les sommes nécessaires pour les dépenses en immobilisations;
- d'affecter les sommes nécessaires du fonds réservé pour la tenue d'une élection au fonds général correspondantes aux dépenses de l'exercice financier 2025;
- d'affecter au fonds de redevances de financement d'une partie des dépenses d'amélioration et de mise à niveau des usines de traitement des eaux les sommes reçues conformément au règlement numéro 2025-483.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 DÉCEMBRE 2025**

2025-12-1269

Greffière-trésorière adjointe : conditions de travail

Considérant l'embauche de Madame Catherine Emond à titre de greffière-trésorière adjointe;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'approuver les conditions de travail de Madame Catherine Emond contenues dans le document daté du 10 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1270

Employés municipaux : conditions 2026

Considérant que les membres du Conseil désirent fixer les conditions de travail des employés municipaux pour l'année 2026;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- d'approuver le document « Employés de la Municipalité de Saint-Brigide-d'Iberville – modification aux conditions de travail en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1271

Rang de la Rivière Est – phase 2 : décompte no 03

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de réfection du rang de la Rivière Est, phase 2, à MSA Infrastructures Inc. (réf. résolution 2025-08-1142) ;

Considérant le décompte progressif no 3 et la recommandation de paiement préparés par Tetra Tech QI ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le décompte progressif no 03, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 305 979,12 \$ à MSA Infrastructures Inc., correspondant au paiement des travaux réalisés incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1272

Puits : support professionnel en hydrogéologie

Considérant que la Municipalité étudie la possibilité d'exploiter le puits aménagé par la Ville de Saint-Césaire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Brigide-d'Iberville;

Considérant l'offre de support professionnel en hydrogéologie reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder le mandat à LNA, selon l'offre de services datée du 4 décembre 2025, pour un montant maximal de 3 795 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 DÉCEMBRE 2025**

2025-12-1273 Ouvrages de surverses : services

Considérant l'offre de services reçue pour la vérification des ouvrages de surverses pour l'année 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat à Aquatech Société de gestion de l'eau inc, selon l'offre de services datée du 15 décembre 2025, pour un montant maximal de 1 898 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1274 Cinéma plein air 2026

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'activités dans le cadre du Cinéma plein air 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1275 Bingo des aînés 2026

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'activités dans le cadre du Bingo des aînés 2026;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-12-1276 Office d'habitation Brome-Missisquoi : participation financière

Considérant la lettre datée du 16 décembre 2025 de l'Office d'habitation Brome-Missisquoi demandant l'approbation de la Municipalité pour la prise en charge de la participation financière de 10 % dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique*;

Considérant que l'Office déposera une demande dans ledit programme pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparations dans les logements;

Considérant que la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'élève à 3 000 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver la participation financière de 10% de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit 3 000 \$, dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
18 DÉCEMBRE 2025**

Période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Étant donné que tous les points ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire